

Saint-Martin-d'Hères, le 18 septembre 2023

## Conseil d'Administration du Mardi 26 Septembre 2023 Délibération n°CA-2023-36

---

**NATURE :** AFFAIRES PEDAGOGIQUES  
**Objet :** Création de la commission Vie de campus

*Vu le code de l'éducation, article L.841-5,*

*Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements,*

*Vu le décret n°2019-205 du 19 mars 2019,*

*Vu le décret n° 2022-1509 du 1er décembre 2022,*

*Vu le Bulletin officiel n°13 du 31 mars 2022*

*Vu le règlement intérieur de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble voté par le conseil d'administration de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble,*

*Vu l'avis favorable à l'unanimité du CEVIE en date du 15/09/2023*

Tenant compte de la volonté réaffirmée des étudiants élus de s'investir d'une part, et d'autre part de coconstruire une vision globale de la vie de campus, Sciences Po Grenoble-UGA propose la mise en place d'une instance de concertation vie de campus dont les missions seront de :

- Identifier des actions/projets de vie de campus
- Proposer une programmation des actions et des projets financés par le produit de la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC)
- Veiller à la bonne articulation des instances de vie de campus
- Réaliser un bilan annuel des actions
- Contribuer à la communication des actions mises en place

**Annexes :** Présentation « Vie de campus »

Le président fait procéder au vote.

Résultat du vote

Nombre de présents 14


Nombre de procurations 11

Votre « Pour » 25

Vote « Contre » 00

Abstentions 00

**Décision du Conseil d'administration :** le conseil d'administration approuve de la mise en place d'une commission « Vie de campus ».

  
Jean-Luc Névache  
Président du Conseil d'administration